

Adresse de la société républicaine, la municipalité et le comité de surveillance de la commune de Bourth, district de Verneuil (Eure), qui annoncent des dons patriotiques et invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 29 pluviôse an II (18 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine, la municipalité et le comité de surveillance de la commune de Bourth, district de Verneuil (Eure), qui annoncent des dons patriotiques et invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 29 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 149-150;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31917_t1_0149_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

nées de quelques fleurs stériles, sans éclat et sans odeur. Oui, Citoyens, partout où vous rencontrerez la liberté, vous y verrez les traces de grandeur qu'elle imprime à tout ce qui existe.

Nous sommes à la veille de jouir de ses bienfaits, Citoyens; son image est déjà profondément gravée dans nos cœurs, mais il faut la multiplier: il faut qu'elle frappe les sens, et qu'en tous lieux, elle nous rappelle ses faveurs.

Voilà le motif de notre rassemblement, Citoyens, les rameaux secs et flétris d'un arbre privé de vie et qui bientôt doit être brisé par les vents, n'étoient point faits pour être l'emblème de notre liberté, qui doit être aussi durable que le monde. Plantons donc un arbre plein de sève et de vigueur, qui dans plusieurs siècles, rappelle la glorieuse époque où la France a secoué le joug de la tyrannie, dont l'ombre hospitalière couvrira les enfants de la patrie, dansant autour de lui, chantant des hymnes à la raison; et qui fournira des rameaux verts garnis de feuilles pour former des couronnes civiques, destinées à parer la tête de nos héros. Après avoir dompté les stipendiaires de l'orgueil et du fanatisme; ils viendront suspendre leurs trophées à ses branches sacrées et goûter sous son toit de verdure les douceurs d'un repos justement acquis par la gloire.

Sexe enchanteur, fleur brillante que la nature fait éclore parmi les épines de la vie; tu viendras sous cet arbre couronner les vainqueurs, avec la main du plaisir et par des danses animées leur rappeler qu'il leur reste encore des conquêtes à faire. Jeunes enfants qui m'écoutez, que vos jeux innocents autour de cet arbre ne vous fassent jamais oublier le saint respect que vous lui devez. Consacrez dès ce moment vos bras encore foibles à sa défense. Et vous qui sentez déjà la main du temps s'appesantir sur vos têtes, Vieillards vénérables, approchez de cet arbre salutaire; sa vue ranimera votre sang glacé par l'âge; vos derniers regards se tourneront avec satisfaction vers sa cime qui va de jour en jour s'élever dans les airs.

Que dans cet instant, Citoyens, tout retentisse autour de l'arbre de la Liberté de chants d'allégresse et de ce cri général, devenu le langage familier de la nation. Vive la Patrie! Vive la Montagne! Vive la République!

29

La commune de Damville invite la Convention à rester à son poste; elle a toujours professé le civisme le plus pur; elle a fourni nombre de défenseurs à la patrie; elle a donné ses cloches, l'argenterie et le cuivre de son église; elle envoie le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée pour la reprise de Toulon; elle expose la nécessité de la construction d'un pont sur la rivière de Damville, et de la réparation de la route d'Evreux.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des ponts et chaussées (1).

30

La société républicaine, la municipalité et le comité de surveillance de la commune de Bourth (1) applaudissent aux mesures révolutionnaires prises par la Convention; ils annoncent la destruction du fanatisme, l'envoi de l'argenterie et du cuivre de leur église; ils demandent que les ministres du culte catholique ne soient plus salariés par le trésor public, et sollicitent la prompte exécution de la loi sur les écoles primaires. Ils écrivent qu'ils ont célébré avec zèle et empressement la fête de la reprise de Toulon, et invitent la Convention à ne point abandonner les rênes du gouvernement.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bourth, 5 pluv. II] (3)

« Législateurs, la Société républicaine, la municipalité et le comité de Surveillance de la commune de Bourth, district de Verneuil, département de l'Eure, en applaudissant aux mesures révolutionnaires que vous avez sagement prises, vous félicitent sur vos pénibles et immortels travaux. La régénération du gouvernement français n'appartenoit qu'à la Sainte Montagne, vous avez voulu notre liberté, nous serons libres, vous voulez celle de tous les peuples, ils le seront.

Continuez donc, Législateurs, continuez de travailler à l'anéantissement des tyrans, qu'ils tombent tous avec leurs vils esclaves sous le fer invincible des républicains, et que la Révolution française serve de flambeau à tous les peuples de l'univers. Le fanatisme en nos contrées levoit encore sa tête hideuse et s'efforçoit en vain de propager son dangereux poison; il n'est plus, nous venons de lui porter le dernier coup en renonçant au culte catholique et à ses effrontés charlatans, nous ne reconnoissons que la religion naturelle, la voix de la philosophie et de la raison domine sur celles de l'imposture et de la superstition et l'empire des prêtres est aux abois.

Nous vous annonçons l'envoi à notre district de vermeil des dépouilles de notre église consistant en un gros et demi d'or, 13 marcs 7 onces d'argenterie, 211 livres de cuivrierie et les guenilles sacrées vont être distribuées aux indigents de la commune. La prise de Toulon a été célébrée le 20 nivôse, il est difficile d'exprimer le zèle et l'empressement des citoyens et citoyennes de tous âges, qui ont concouru à cette fête nationale, les cris de Vive la République ont été mille fois répétés et tout y respiroit le républicanisme le plus ardent.

Nous vous invitons de décréter que les ministres du culte catholique ne soient plus salariés par le trésor public. Hâtez-vous d'accélérer l'exécution de la loi sur les écoles primaires et surtout n'abandonnez pas les rennes du gouvernement qu'elles ne soient invariablement assurées et vous aurez fait le bonheur de tous. S. et F. »

Les membres du C. de correspondance de la Sté popul.: YVER, SOZET, MERCIER, BAUDRY.

(1) Et non Bourck.

(2) P.V., XXXI, 332. Bⁱⁿ, 29 pluv.

(3) C 291, pl. 927, p. 33.

(1) P.V., XXXI, 332. Bⁱⁿ, 29 pluv.

Les membres du C. de surveillance : MERCIER, DELAHAYE, BESSEN (*présid.*), DAUVENOT, Jean BORBAZ (*secrét.*), Jacques ROGER, LIRoux, MUTOI fils, Fr. CHAMBRE, GRUNIE, PILLURO, François GODET. Les membres du Conseil ^{g¹¹} de la comm. : YVER (*maire*), PERLET aîné (*agent nat.*), SOZET, ROUSSEL, Siméon MENENIER, BARREY (*off. mun.*).

31

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 25 pluviôse; la rédaction en est adoptée.

Un inspecteur aux procès-verbaux fait lecture d'un procès-verbal arriéré de la séance du 31 août 1793; la rédaction en est pareillement adoptée.

Un autre inspecteur au bureau des procès-verbaux fait lecture d'un autre procès-verbal arriéré de la séance du 2 septembre 1793; l'Assemblée en approuve la rédaction (1)

32

Un secrétaire fait lecture d'une lettre du citoyen Revel, représentant du peuple, contenant demande d'un congé de deux décades, pour les affaires d'un intérêt majeur : ce congé, mis aux voix, est accordé (2).

33

Un membre lit une adresse de la société des sans culottes républicains d'Héraclée, ci-devant Saint-Tropez, par laquelle ils annoncent que leurs dernières souscriptions consistent en 230 chemises, 34 paires de bas, 2 paires de guêtres, 9 paires de souliers, et 85 liv. pour achat de souliers; la même société annonce qu'elle a fait un fonds de 9,900 livres pour les républicains qui se sont le plus distingués dans la prise de l'infâme Toulon, et de 1,450 livres pour être distribuées aux citoyens peu fortunés d'Héraclée. Cette dernière commune a, de plus, mis quatre corsaires à la poursuite des lâches déserteurs d'une ville honteusement achetée par le despotisme.

Mention honorable, et insertion au bulletin (3).

[Extrait des reg. de la Sté; 6 niv. II] (4)

« Représentants,

Les Républicains de la commune d'Héraclée n'ont cessé depuis l'époque de la Révolution de donner des preuves, constamment soutenues de patriotisme et de fraternité. Satisfaits de faire le bien, leur modestie ne leur a jamais permis de le publier mais sentant aujourd'hui qu'un bon

exemple entraîne toujours quelque imitation, ils vous prient au nom de la patrie qu'ils ont uniquement pour objet dans leurs démarches de faire insérer dans le Bulletin nos dernières souscriptions, elles consistent en 230 chemises, 34 paires de bas, 2 paires de guêtres, 9 paires [de] souliers et 85 l. pour achat de souliers, nous avons pareillement fait un fond de 9.900 l. qui a été porté à Toulon par un de nos frères pour être distribué à ceux des Républicains qui se sont le plus distingués dans la prise de cette ville infâme, nous avons aussi fait un fond de 1450 l. pour être distribué à nos frères peu fortunés à la décade prochaine, nous vous dirons encore, Représentants, qu'au moment de l'évacuation de la ville infâme; il est parti de notre port, 4 corsaires pour aller à la poursuite de cette fourmilière de grands et petits tyrans qui ont abandonné Toulon aussi lâchement qu'ils l'avoient obtenu, tant il est vrai que la lâcheté est inséparable de la trahison.

Nous vous apprenions en même temps que les communes qui nous avoisinent ont à notre exemple faits des souscriptions pareilles aux nôtres en proportion de leurs moyens. »

P.c.c. : GAUTIER (*secrét.*), LABOREL (*présid.*), FAUGIEN, RAYNAUD, Fr. CAVALIER, LIEUTAUD.

34

GÉNISSIEU demande l'admission d'un citoyen de Grenoble, chargé de présenter une adresse de cette commune et de la Société populaire qui vient de s'y établir. Il est admis (1).

Un citoyen, député par la commune de Grenoble, est introduit à la barre, et lit une adresse de cette commune qui contient le tableau nouveau des dons patriotiques, consistant 1° en 373 marcs 6 onces d'argenterie provenans des dépouilles de la superstition; 2° en 240 marcs 5 onces d'argenterie provenans des hôpitaux, demandant néanmoins le remplacement de ce dernier objet en assignats; 3° 172 quintaux 50 livres de métal de cloches, 9 quintaux 15 livres de cuivre, et 54 quintaux 15 livres en croix et petits canons de fer; 4° 3,772 liv. en assignats, et 600 liv. en numéraire pour les frais de la guerre; 5° environ 300 chemises pour nos frères d'armes.

La même commune annonce que son contingent pour la cavalerie, consistant en 24 hommes équipés et montés, est reçu depuis long-temps; que la société populaire a équipé et monté un cavalier jacobin; que la dédicace du temple de la Raison, la fête des victoires et l'anniversaire de la mort du tyran ont été célébrées avec la dignité qui appartient à des hommes libres. Cette commune fait qu'on ne compose pas avec des brigands : Point de paix, dit-elle, écrasons nos ennemis. Elle écrit que les emprunts forcés et volontaires sont en plein recouvrement; que les biens des émigrés, déjà vendus, estimés 2,515.142 liv., ont produit 7,837,037 liv. Cette commune félicite la Convention nationale sur

(1) P.V., XXXI, 333.

(2) P.V., XXXI, 333. Lettre de Revel, datée du 29 pluv. (C 291, pl. 929, p. 21).

(3) P.V., XXXI, 333. B¹⁰, 30 pluv. (suppl.).

(4) C 291, pl. 927, p. 18.

(1) Mon., XIX, 502.